

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville de Senneterre :

Que le conseil municipal a adopté, lors de la séance du 17 janvier 2022 les règlements suivants :

- Règlement n° 2022-699 concernant les divers taux de la taxe foncière et la tarification de certains services municipaux pour l'année 2022;
- Règlement n° 2022-700 concernant la tarification des services d'aqueduc et d'égout pour l'année 2022;
- Règlement n° 2022-701 concernant la tarification du service d'assainissement des eaux pour l'année 2022.

Les règlements mentionnés ci-haut sont maintenant déposés au bureau de la soussignée à l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, c'est-à-dire entre 8 h 30 et 12 h ainsi que 13 h 15 et 16 h 30 et qu'ils entreront en vigueur le jour de leur publication conformément à la loi.

Donné à Senneterre, ce 18^e jour du mois de janvier 2022



Hélène Veillette, notaire, OMA

Greffière